

SOS Massif des Vosges
Dominique Humbert

Monsieur le Préfet des Vosges
Préfecture
1 place du Maréchal Foch
88000 Epinal

La Bresse le 23 janvier 2014

Monsieur le Préfet,

Nous avons appris qu'un projet de parking situé dans la vallée de Vologne à la Bresse entre le pont Jean d'Zoure et l'usine hydroélectrique de Blanchemer, était à l'étude. Une délibération de la Municipalité de la Bresse, en date du 09 juillet 2012, approuve la demande d'autorisation de défrichement déposée par la société Labelle montagne. Il est indiqué dans l'exposé des motifs : « *Dans le cadre de l'amélioration du stationnement en période d'exploitation hivernale de la station de ski LA BRESSE-HOHNECK, le groupe LABELLEMONTAGNE envisage de créer un nouveau parking légèrement déporté en aval des exploitations.* »

Les objectifs déclarés sont les suivants : assurer l'accueil des voitures pendant les périodes de très forte affluence du domaine skiable La Bresse Hohneck exploité par la société Labellemontagne et régler un problème de sécurité généré par un stationnement anarchique le long des routes.

Il nous paraît utile de rappeler ici que la société « Rémy loisirs » devenue depuis « Labellemontagne » s'était engagée à construire un parking en silo, sur le site de la station, dans le cadre de la « requalification » de celle-ci. **Cette construction constituait la contrepartie des autorisations à aménager et à développer la station.**

Un permis de construire a effectivement été déposé et accordé le 29 décembre 2006 pour un parking en silo, d'une capacité de mille cent onze (1111) places de stationnement. **Cette construction n'a jamais connu un début de réalisation**, malgré une déclaration d'ouverture de chantier, datée du 6 septembre 2010 et déclarant le chantier ouvert depuis le 5 octobre 2009.

Il apparaît donc que si la société Rémy loisirs devenue Labellemontagne avait respecté les engagements pris, ni la question de l'accueil des voitures et encore moins celle de la sécurité ne se poseraient à ce jour.

Par ailleurs dans le compte-rendu du conseil municipal de La Bresse du 09 juillet 2012, on peut lire : « *M. Alain LEMAIRE rappelle la rencontre avec les responsables de LABELLEMONTAGNE; Le coût du silo leur paraît trop élevé,....* »

Lorsqu'ils se sont engagés dans l'extension de la station, les dirigeants de la société Labellemontagne ne pouvaient ignorer que celle-ci générerait une augmentation de la fréquentation. C'était d'ailleurs le but recherché. Ils ne pouvaient ignorer que cette augmentation du nombre de

véhicules, en l'absence de toute autre politique de transport, notamment d'un dispositif efficace et attractif de transport collectif, allait nécessiter la réalisation de places de parkings nouvelles et aurait un coût financier significatif. La nécessité de la construction du silo était donc parfaitement intégrée, et personne ne peut imaginer que les coûts d'investissements et les montages financiers, n'aient été évalués et étudiés dès la conception du projet.

Faudrait-il donc en déduire que la société Labellemontagne et ses dirigeants auraient, en toute connaissance de cause, organisé cette situation en retardant à dessein puis en annulant de fait la construction du silo ? Pensaient-ils vraiment que ce rideau de fumée, jeté sur leur responsabilité d'aménageur allait leur permettre de se défaire sur le contribuable ? Tout porte à le croire. Dans ces conditions, il serait particulièrement déplacé d'en faire supporter le poids à la collectivité et à l'environnement.

Il est utile de rappeler qu'une extension d'un parking non prévue initialement, a déjà été autorisée sur un terrain communal en partie boisé, de l'autre côté de la route face au projet de silo. Cette autorisation accordée en 2009, pour des raisons identiques à celles du projet actuel, a nécessité le déboisement d'une surface de 1,5 hectares, et a donné lieu à un apport important de remblais. Ces travaux réalisés sans précautions le long de la Moselotte ont provoqué à cette époque, une importante pollution du cours d'eau. Aujourd'hui chacun est en mesure de mesurer la dégradation de ce paysage désormais composé de surfaces dénudées en terre, et sans que rien n'ait été fait pour améliorer son intégration dans l'environnement local.

Il nous semble donc totalement extravagant de nous trouver aujourd'hui devant un nouveau projet de Parking, d'autant que :

- Ce projet se situe à l'extérieur du périmètre de la station, ce qui contrevient à la charte¹ du Parc des Ballons des Vosges signée par la commune de La Bresse.
- Sa situation à un kilomètre en aval de la station obligera à la mise en place de navettes.
- Il est positionné sur un terrain communal classé en zone naturelle, et nécessitera le défrichage d'une surface de plus de trois hectares de forêt communale.
- Il aggravera l'artificialisation des paysages d'une vallée des Hautes Vosges qui a déjà subi trop de dégradations.
- A proximité immédiate de la rivière la Moselotte, les risques de pollutions de celle-ci (par les hydrocarbures et les boues) s'en trouveront multipliés. Le passé récent nous a enseigné que les responsables de la société Labellemontagne, étaient pour le moins, peu préoccupés des conséquences environnementales de leurs activités : pollutions graves de la Moselotte dans des conditions identiques à deux reprises.
- Sa réalisation imposera la destruction de zones humides et d'une plante protégée, le *Lycopodium annotinum*, ([Directive 92/43/CEE \(Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore\) : Annexe V](#))
- Ce parking accélérera encore le ruissellement des eaux notamment en cas d'orages et de

¹ La Charte du Parc signée par la commune de La Bresse stipule Page 63

« **Les stations de ski alpin** : afin d'améliorer leur fonctionnalité, la requalification des stations de ski alpin se fait dans l'emprise des domaines skiables reportée au plan du Parc, »

fontes des neiges, avec risques accrus d'inondations en aval. Quelle cohérence y a-t-il entre le fait de déclarer zone inondable une large partie de cette vallée, en aval du site concerné, (PPRI de la vallée de la Moselotte) au grand regret de la population concernée, et le fait d'autoriser sans discernement un parking dont le principal effet sera précisément d'aggraver encore ce risque d'inondation ?

- C'est un projet inutile. De l'aveu même du Maire de La Bresse, en réunion publique, ce parking ne sera utilisé que quelques jours par an !
- Enfin, comme en témoigne l'hiver que nous traversons, les conditions d'enneigement du massif des Vosges sont de plus en plus incertaines. Les récentes démarches, auprès de vous, des responsables des stations vosgiennes, emmenés par Jean-Yves Remy dirigeant de Labellemontagne, dans le but d'obtenir des aides publiques, en sont l'illustration. Tout ceci devrait conduire les responsables publics et les décideurs privés à plus de circonspection dans le développement de projets surdimensionnés, aux incidences environnementales fortes, et dont l'équilibre économique est loin d'être acquis.

En conclusion, notre association s'oppose avec la plus grande détermination à ce projet, et certains que vous partagez notre souci de veiller à la préservation des attraits naturels qui font toute la valeur des Hautes Vosges, nous espérons que vous saurez initier les démarches nécessaires pour éviter le grave faux pas que représenterait le parking projeté.

Dans l'attente des suites que vous réserverez à ce dossier, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.

SOS Massif des Vosges
Le Président

Dominique Humbert

Copie à : Monsieur le Directeur de la DREAL Lorraine
 Monsieur le Directeur de la DDT Vosges